



DON'T do business WITHOUT IT™

Alpha Card SCRL
100 Bld du Souverain
1170 Bruxelles
Belgique

Watermael-Boitsfort, le 29 juillet

Cher Titulaire de Carte,

Les services que nous vous proposons sont actuellement assurés par notre entité belge d'American Express, Alpha Card SCRL / CVBA ("**Alpha Card**"). Par la présente, nous souhaitons vous informer qu'Alpha Card va fusionner avec notre entité American Express espagnole, American Express Europe, S.A. ("**AEESA**"). Cette fusion s'inscrit dans notre stratégie de groupe visant à centraliser tous nos services de paiement européens dans nos entités centrales espagnoles.

À la suite de la fusion, Alpha Card cessera d'exister en tant qu'entité juridique. AEESA reprendra tous les actifs, droits et obligations d'Alpha Card. Vous continuerez à être servi par la branche belge d'AEESA, dans laquelle toutes les opérations actuelles d'Alpha Card seront intégrées. La date actuellement prévue pour l'entrée en vigueur de la fusion est le 30 septembre 2022. Si cette date devait changer, celle-ci vous sera communiquée par le biais de vos relevés de Compte-Carte et via notre site web www.americanexpress.be/amex-belgique. À la date de la fusion, l'AEESA reprendra de manière transparente les services fournis dans le cadre de votre accord actuel avec Alpha Card.

Dans la pratique, rien ne change. Vous n'avez aucune mesure à prendre et vous pourrez continuer à utiliser votre Carte Business et tous nos services comme c'est le cas aujourd'hui. Il n'y aura que des changements mineurs dans les Conditions Générales de la Carte Business American Express (« Conditions Générales ») reflétant principalement la fusion :

- votre contrepartie contractuelle relative au service de paiement sera l'AEESA au lieu d'Alpha Card ;
- la nouvelle autorité de surveillance compétente sera la Banque d'Espagne au lieu de la Banque nationale de Belgique ;
- AEESA travaillera désormais en étroite collaboration avec AMEX Asesores de Seguros, Sociedad de Agencia de Seguros Vinculada, S.A.U. ("Amex Seguros"), qui est la société de droit espagnol du groupe American Express autorisée à exécuter des activités de distribution d'assurances en Belgique et au Luxembourg sous la supervision de Direccion General de Seguros (DGS), sous le numéro No. AJ0022. A cet égard, rien ne change au niveau de vos assurances, les assureurs demeurant les mêmes.
- les coordonnées du siège de AEESA et de Amex Seguros sont désormais incluses dans les Conditions Générales.

Toutes les nouvelles Conditions Générales restent régies par le droit belge et sont disponibles sur notre site www.americanexpress.be/documents-business. Elles entreront en vigueur à la date effective de la fusion.

Ce message sert de notification d'une modification des Conditions Générales au sens de la section 1.5.3 de vos Conditions Générales et des articles VII.22 et VII.24, §1 du Code belge de droit économique.

Si vous n'acceptez pas ces changements, vous pouvez résilier votre Compte-Carte American Express à tout moment en payant tous les montants dus à American Express et en nous demandant de clôturer votre Compte-Carte. Si vous ne prenez aucune mesure avant le 30 septembre 2022 (ou la date d'entrée en vigueur de la fusion si cette date est ultérieure), nous considérerons que vous avez accepté les changements proposés.

Cordialement,

Stephan Jacobs
General Manager Belgium & Luxembourg
Global Commercial Services